

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016024

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Signature du mandat foncier avec la SPL Plaine Commune Développement pour l'acquisition du foncier nécessaire à la construction du 7^{ème} collège.

EXPOSE :

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a adopté fin novembre 2014 le plan ambition collèges 2015-2020 qui prévoit :

- la rénovation des collèges existants,
- la construction de nouveaux collèges selon le programme type prédéfini, pour accompagner la dynamique démographique des territoires.

A ce titre, le Conseil Départemental prévoit la construction d'un nouveau collège intercommunal accueillant les élèves de Saint-Denis et Aubervilliers, à partir de septembre 2019. D'une capacité de 700 élèves, ce collège comprendra également des équipements sportifs importants (un gymnase, un plateau sportif...) et un espace collège ouvert.

Ce besoin en équipement scolaire résulte de l'important dynamisme démographique et urbain de la ville d'Aubervilliers et du secteur de La Plaine à Saint-Denis.

Le foncier retenu par les Communes et le Département pour la construction du nouvel établissement se situe 4 à 14 rue du Pilier à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrés P16, 17, 18, 19, 20 et 130.

Les Communes, devant acquérir le foncier afin de les céder ensuite au Département, ont sollicité la SPL Plaine Commune Développement pour les accompagner dans les négociations et la maîtrise foncière de ce tènement immobilier.

Ainsi la SPL sera mandatée pour exercer, au nom et pour le compte des communes, notamment les attributions suivantes :

- négociations avec les propriétaires
- mise en œuvre des relations avec les notaires, avocats, experts, huissiers, géomètres, etc.
- coordination entre les différents intervenants pour ce qui concerne la préparation des dossiers relatifs au transfert de propriété et à la libération des biens immobiliers
- préparation de tous les actes notariés et des délibérations des collectivités
- paiement des montants dus aux propriétaires

Le montant des dépenses à engager par la SPL mandataire est provisoirement évalué à 6 800 000 €. Ces dépenses comprennent le prix d'acquisition, les frais et honoraires d'acquisitions, les éventuels honoraires techniques tels que le géomètre.

Le montant de la rémunération de la SPL est quant à lui fixé forfaitairement à 61 050 €.

Le montant définitif, qui sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses réellement effectuées par le mandataire pour la réalisation des acquisitions, et le coût de la rémunération du mandataire seront répartis entre les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la signature du mandat pour la réalisation d'acquisitions foncières, rue du pilier à Aubervilliers, entre les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et la SPL Plaine Commune Développement.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 NOVEMBRE 2016

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016024

Signataire : AD

OBJET : Signature du mandat foncier avec la SPL Plaine Commune Développement pour l'acquisition du foncier nécessaire à la construction du 7^{ème} collège.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Départemental prévoit la construction d'un nouveau collège intercommunal accueillant les élèves de Saint-Denis et Aubervilliers, à partir de septembre 2019 ;

Considérant que ce besoin en équipement scolaire résulte de l'important dynamisme démographique et urbain de la ville d'Aubervilliers et du secteur de La Plaine à Saint-Denis ;

Considérant que le foncier retenu par les Communes et le Département pour la construction du nouvel établissement se situe 4 à 14 rue du Pilier à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrés P16, 17, 18, 19, 20 et 130 ;

Considérant que les Communes, devant acquérir le foncier afin de les céder ensuite au Département, ont sollicité la SPL Plaine Commune Développement pour les accompagner dans les négociations et la maîtrise foncière de ce tènement immobilier ;

Considérant que la SPL sera mandatée pour exercer, au nom et pour le compte des communes, notamment les attributions suivantes :

- négociations avec les propriétaires
- mise en œuvre des relations avec les notaires, avocats, experts, huissiers, géomètres, etc.
- coordination entre les différents intervenants pour ce qui concerne la préparation des dossiers relatifs au transfert de propriété et à la libération des biens immobiliers
- préparation de tous les actes notariés et des délibérations des collectivités
- paiement des montants dus aux propriétaires

Considérant que le montant des dépenses à engager par la SPL mandataire est provisoirement évalué à 6 800 000 € ;

Considérant que ces dépenses comprennent le prix d'acquisition, les frais et honoraires d'acquisitions, les éventuels honoraires techniques tels que le géomètre ;

Considérant que le montant de la rémunération de la SPL est fixé forfaitairement à 61 050 € ;

Considérant que le montant définitif, qui sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses réellement effectuées par le mandataire pour la réalisation des acquisitions, et le coût

de la rémunération du mandataire seront répartis entre les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ;

A l'unanimité. M. Jean-François MONINO ne prend pas part au vote

DELIBERE :

AUTORISE la signature du mandat pour la réalisation d'acquisitions foncières, rue du pilier à Aubervilliers, entre les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et la SPL Plaine Commune Développement.

Reçu en préfecture le : 18/11/2016

Publié le : 18/11/2016

Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe
Maria MERCADER Y PUIG



L'adjointe
Maria MERCADER Y PUIG

